



DÉCISION 2022.002

ACCORDS-CADRES POUR LA FOURNITURE
ET LA LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES
LOTS 01, 02, 03, 05, 07, 08, 09, 10, 11, 13 ET 14

Le Maire de la Ville de MONTOIR DE BRETAGNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet portant installation du Conseil Municipal et élection du Maire et des Adjointes,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué ses pouvoirs au Maire, dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal EVAÏN, troisième adjoint, pour les actes relatifs aux finances et marchés publics à compter du 6 juillet 2020,

Considérant la consultation en procédure adaptée ouverte en date du 24 mars 2022,

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 22 avril 2022,

DÉCIDE :

ARTICLE 1

Les accords-cadres sont attribués, respectivement pour chaque lot, aux entreprises suivantes :

ACCORDS-CADRES MONO ATTRIBUTAIRES

LOT 01 : VIANDE DE BOUCHERIE DE BŒUF ET DE VEAU

MONTANT MAXI : 15 000,00 € HT

SOCOPA VIANDES

LOT 02 : VIANDE DE PORC

MONTANT MAXI : 15 000,00 € HT

BERNARD GROUPE JEAN FLOC'H

LOT 03 : VIANDE D'AGNEAU

MONTANT MAXI : 2 000,00 € HT

ACHILLE BERTRAND

LOT 05 : PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS

MONTANT MAXI : 23 000,00 € HT

POMONA PASSION FROID OUEST

LOT 07 : CHARCUTERIE

MONTANT MAXI : 7 500,00 € HT

POMONA PASSION FROID OUEST

LOT 08 : FRUITS ET LÉGUMES FRAIS ET SECS, PRODUITS DE 4^{ÈME} ET 5^{ÈME}

MONTANT MAXI : 23 000,00 € HT

FRUIDIS

LOT 09 : PRODUITS SURGELÉS

MONTANT MAXI : 29 000,00 € HT

DS RESTAURATION SIRF

LOT 10 : ÉPICERIE, CONSERVES ET BOISSONS

MONTANT MAXI : 19 000,00 € HT

PRO À PRO ETS BLIN

LOT 11 : ÉPICERIE, CONSERVES ET BOISSONS BIOLOGIQUES

MONTANT MAXI : 10 000,00 € HT

PRO À PRO ETS BLIN

LOT 13 : VIANDE DE BOUCHERIE DE BŒUF ET DE VEAU BIOLOGIQUE

MONTANT MAXI : 5 000,00 € HT

SOCOPA VIANDES

ACCORD-CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE

LOT 14 : POISSON ET FILET FRAIS

MONTANT MAXI : 5 000,00 € HT

POMONA TERRE AZUR 44

VIVES EAUX

ARTICLE 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Municipale.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Commune de MONTOIR DE BRETAGNE et le Trésorier Payeur de Saint Nazaire Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

À Montoir de Bretagne, le 26/04/2022

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,

Pascal EVAIN

